



Informations et Consignes pour les Exposants au 1^{er} mars 2022

Voici les dernières informations et consignes quant aux conditions de protection sanitaire lors de Paris Animal Show du 11 au 13 mars.

À partir du 14 mars, l'application du « pass vaccinal » sera suspendue dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons...).

→ La présentation de ce « pass vaccinal » s'imposera donc encore pour une dernière fois à l'ensemble des visiteurs,

→ Sa possession ne dispensera personne de l'application des gestes barrières et de la distanciation physique,

→ Depuis le 28 février, dans les lieux clos soumis au « pass vaccinal », le port du masque n'est plus obligatoire. Venez néanmoins avec vos masques et votre réserve de gel hydro-alcoolique afin de bien vous protéger,

→ Un « Référent Covid » sera présent pour vous assister et contrôler le respect des règles sanitaires,

→ Pour éviter les manipulations, les régularisations de paiement devront être faites avant l'exposition,

→ Merci d'habituer vos chats d'exposition au port du masque par les humains,

→ L'accès à la zone de jugement sera limité à une seule personne par chat présenté,

→ La restauration assise étant à nouveau autorisée en salle, vous pourrez déjeuner rapidement à tour de rôle à table dans les « Carrés »,

→ La « Maison PAUL » sera présente dans la salle, vous pourrez y trouver des salades, sandwiches, desserts et toute boisson,

→ Les sanitaires seront régulièrement désinfectés,

Le présent document s'enrichira régulièrement jusqu'au jour de l'exposition.